

C'est la rentrée, et à ce titre, vous souhaitez gérer vos finances aussi bien que vous avez débuté votre année : pour cela, l'assurance-vie répond très souvent aux besoins et attentes des personnes soucieuses de s'occuper de leur patrimoine.

Fortes de nombreux atouts tels qu'une fiscalité privilégiée (tant sur le plan des rachats et de la plus-value que sur celui de la succession), ou des supports spécifiques (le fonds en euros par exemple, intégralement garanti en capital), il est bien souvent difficile de choisir un contrat d'assurance-vie adapté à ses besoins : quels sont les éléments à regarder afin de bien choisir son contrat ?

## Le nombre de supports disponibles

Une assurance-vie est un contrat par lequel le souscripteur investi au sein de divers supports d'investissement, ou fonds. Ces supports sont généralement gérés par un organisme professionnel, et sont dirigés vers une cible définie. Ainsi, il est possible de choisir un support axé sur les sociétés du CAC 40, sur celles des pays émergents, sur les obligations d'Etats, etc.

Chaque fonds bénéficie donc d'une gestion qui lui est propre et suit les préconisations des analystes qui y travaillent : à ce titre, aucun fonds n'est infaillible.

Il est donc important que le contrat que vous choisissiez puisse vous laisser investir dans de nombreux fonds, afin de vous permettre d'aller vers les marchés qui vous semblent porteurs, ou d'éviter des politiques de gestion qui ne vous correspondent pas.

De plus, il est très important de diversifier son contrat et pour cela, d'investir sur plusieurs supports en même temps, et vers plusieurs profils de gestion (ex : CAC 40, matières premières, pays émergents, NASDAQ). En effet, cela permet de viser un meilleur rendement, mais également de réduire son risque : si l'un des marchés choisi chute, ou si l'un des fonds ne bénéficie plus d'une bonne gestion, les autres permettront d'absorber la perte, et de ne pas se retrouver en moins-value globale.

En pratique : certains contrats proposent plus de 400 fonds, et ce sont vers eux qu'il est préférable de s'orienter. Les contrats proposant moins de 20 fonds seront quant à eux à éviter : de plus, ils proposent généralement et majoritairement des

« fonds maison »<sup>1</sup>, jouissant donc de la même politique de gestion.

## Le rendement du fonds en euros

Les contrats d'assurance-vie permettent d'investir sur des fonds en euros. Ces fonds sont garantis à 100% en capital : cela signifie que si vous y investissez 1 000 €, vous récupèrerez au moment du rachat au moins 1 000 €.

Dans la mesure où cet investissement est garanti, les compagnies d'assurance ne peuvent pas se permettre de prendre trop de risque, et n'investissent ces sommes qu'au sein d'actifs non risqués, tels que des obligations. Dans la conjoncture économique actuelle, les actifs non risqués rapportent peu, et les fonds en euros jouissent donc d'un rendement de plus en plus faible chaque année.

S'il est de moins en moins conseillé d'investir au sein des fonds en euros à cause de cela, il demeure cependant un baromètre permettant de juger de la performance du contrat : plus le fonds en euros est performant par rapport au marché, plus la compagnie d'assurance l'est. Si la compagnie est performante, cela signifie que ses analystes le sont. Si les analystes sont performants, cela permet de gagner en confiance quant aux choix de gestion du fonds.

Par ailleurs, si ce critère n'est pas nécessairement le plus important, il est nécessaire de ne pas investir au sein d'un contrat d'assurance-vie dont le fonds euros rapporte moins que les frais prélevés annuellement !

## Les frais afférents au contrat

Enfin, il est important de choisir son contrat en pleine connaissance des frais y afférents : les compagnies peuvent ainsi prélever des frais d'entrée, des frais d'arbitrage et des frais de gestion.

Au moment de choisir son contrat, il s'agit donc de comparer également les divers frais prélevés sur le contrat, pour ne pas avoir de mauvaises surprises une fois celui-ci signé !

Afin de choisir au mieux votre contrat, rapprochez-vous de votre conseiller habituel, et gardez l'œil ouvert !

<sup>1</sup> Un fonds maison est un fonds géré par une société appartenant au même groupe que la compagnie d'assurance qui distribue le contrat.